

DEPARTEMENT  
DE L'OISE

VILLE DE CREPY-EN-VALOIS

ARRONDISSEMENT  
DE SENLIS

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CANTON  
DE CREPY-EN-VALOIS

L'an deux mille sept, le neuf février à vingt et une heures  
le Conseil Municipal de CREPY-EN-VALOIS, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Pierre PRADDAUDE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice :	33
Nombre de Conseillers présents :	22
Nombre de Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir :	5
Nombre de Conseillers absents n'ayant pas donné pouvoir :	6
Nombre de votants :	27

Date de convocation : 25 janvier 2007  
Date d'affichage : 26 janvier 2007

**Etaient présents :**

M. Pierre PRADDAUDE, Mme Réjane ESTIER, M. Bruno FORTIER, M. Michel ETIENNE, M.  
Claude LAISIER, Mme Dominique FAIVRE, Mme Françoise MICHOT, Mme Sophie CLAUS,  
M. Jean-Luc SALMON, M. Jacques TRAISNEL, M. Bruno GREHAN, M. Sylvain BURATTI,  
Mme Nicole GROGNET, Mme Josy TORLET, M. François DELTOUR, M. Arnaud  
GIRAUDON, Mme Anne LLAGONNE, M. Olivier GARINOT, M. Claude LEGOUY, M.  
Dominique DRUJON, M. Gilles MASURE, M. Jean-Yves HELARY

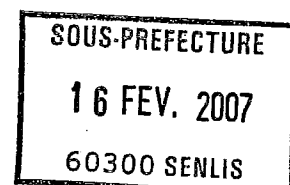
formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :**

M. Arnaud FOUBERT (pouvoir à M. PRADDAUDE), Mlle Marion LAGUIONIE (pouvoir à  
Mme LLAGONNE), M. Olivier MOREL (pouvoir à M. TRAISNEL), M. Jean-Michel SINET  
(pouvoir à M. LEGOUY), Mme Marie-Noëlle LEFEBVRE (pouvoir à M. DRUJON).

**Absents :** Mme Virginie DOUAT, M. Jacques MELAIMI, Mme Mireille MONTREUIL, Mme  
Suzanne BUAT, Mme Florence HARMANT, M. LETOURNEUR.

Mme ESTIER est désignée comme secrétaire de séance.



## Conseil Municipal du vendredi 9 février 2007

Rapporteur : Monsieur le Maire

SL/PG

### DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

VU le Code de l'Urbanisme et notamment son article L.123-9,

VU sa délibération du 23 juin 2005 décidant la mise en révision du Plan d'Occupation des Sols pour élaborer un Plan Local d'Urbanisme,

VU le résultat du diagnostic et le Projet d'Aménagement et de Développement Durable préparés pour répondre aux problématiques posées,

VU le compte rendu de la réunion publique d'information sur ce projet qui s'est tenue le 24 janvier 2007,

Le Conseil Municipal prend acte du débat qui a eu lieu au sein du Conseil Municipal sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme, ci annexé.

Fait les jours, mois et an susdits.

Ont signé au Registre les Membres présents.

Pour copie certifiée conforme à Crépy-en-Valois, le quinze février deux mille sept.

LE MAIRE CERTIFIE EN APPLICATION  
DU CODE DE L'URBANISME QUE LE  
PRÉSENT ACTE EST DEVENU EXECUTOIRE  
Le : 16 FEV. 2007

*Pierre Praddaude*  
Pierre PRADDAUDE



LE MAIRE,

*Pierre Praddaude*  
Pierre PRADDAUDE

SOUS-PREFECTURE  
16 FEV. 2007  
60300 SENLIS